

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DES ÉLUS. APPROBATION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop
Mme Laplace à M Roscop
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DES ÉLUS. APPROBATION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2123-2 alinéa 3, L. 2123-17, L. 2123-1, L. 2123-23, L. 2123-24 et particulièrement l'article L. 2123-24-1 relatifs aux conditions et modalités d'attribution d'une indemnité de fonction aux élus exerçant une délégation fonctionnelle, ainsi que l'article R. 2123-23 alinéa 1 ;

Vu le décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;

Vu les délibérations DG20_041 et DG20_042 du 4 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire et d'adjoints de quartiers ;

Vu la délibération DG20_070 du 18 juillet 2020 fixant les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux.

Vu la délibération DG22_032 portant installation d'un nouveau Conseiller municipal.

Vu la délibération DG22_033 modifiant le tableau des adjoints suite à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Vu le tableau fixant les indemnités des élus annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de modifier le tableau fixant les indemnités des élus suite à la démission d'un adjoint au Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la modification du tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités brutes allouées aux élus municipaux joint en annexe.

Impute la dépense correspondante au chapitre 65 article 6531 du budget principal de la commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 6 avril 2022

pour expédition conforme

Le maire



Stéphane Delpeyrat



VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Fonction / Prénom et Nom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut mensuel en euros
Maire : Stéphane Delpeyrat	90 %	3 500,44
1er Adjoint : Jean-Luc Trichard	21,90%	851,77
2ème Adjoint : Pascale Bru	21,90%	851,77
3ème Adjoint : Bruno Cristofoli	21,90%	851,77
4ème Adjoint : Cécile Marenzoni	21,90%	851,77
5ème Adjoint : Bernard Cases	21,90%	851,77
6ème Adjoint : Karine Guérin	21,90%	851,77
7ème Adjoint : Stephen Apoux	21,90%	851,77
8ème Adjoint : Marie-Dominique Canouet	21,90%	851,77
9ème Adjoint : Francis Royer	21,90%	851,77
10ème Adjoint : Cécile Poublan	21,90%	851,77
11ème Adjoint : Claude Joussaume	21,90%	851,77
12ème Adjoint : Françoise Fize	13%	505,62
13ème Adjoint : Pascal Tartary	13%	505,62
14ème Adjoint : Juliette Feytout	13%	505,62
1er Conseiller délégué : Dahbia Rigaud	13%	505,62
2ème Conseiller délégué : Patrice Claverie	13%	505,62
3ème Conseiller délégué : Véronique Durand	13%	505,62
4ème Conseiller délégué : Kévin Roscop	13%	505,62
5ème Conseiller délégué : Caroline Berbis	13%	505,62
6ème Conseiller délégué : Eric Mallein	13%	505,62
7ème Conseiller délégué : Emily Pomi	13%	505,62
8ème Conseiller délégué : Patrick Croizet	13%	505,62
9ème Conseiller délégué : Mélanie Laplace	13%	505,62
10ème Conseiller délégué : Gaëlle Martin	13%	505,62
11ème Conseiller délégué : François Grémy	13%	505,62
12ème Conseiller délégué : Sophie Ersin	13%	505,62
13ème Conseiller délégué : Nicolas Deau	13%	505,62
14ème Conseiller délégué : Lysiane Bernier	13%	505,62

A Saint-Médard-en-Jalles, le 6 avril 2022.

Le Maire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_040
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITÉS DES ÉLUS. APPROBATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6.1 - indemnités aux élus
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_040-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_040-DE-1-1_0.xml	text/xml	923
Nom original :		
DG22_040.pdf	application/pdf	608302
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_040-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	608302

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h18min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h18min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h19min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h19min14s	Reçu par le MI le 2022-04-08